

GE_GERICHTE 4A_285/2018 vom 26. November 2018

GE Cour de justice, 2018-11-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4A_285_2018

FR: GE_GERICHTE 4A_285/2018 du 26 novembre 2018

IT: GE_GERICHTE 4A_285/2018 del 26 novembre 2018

Regeste

Résumé: NOTIFICATION DU LOYER INITIAL - LOGEMENT DE LUXE - CAS CLAIR

La procédure en cas clair suppose que l'état de fait ne soit pas litigieux ou qu'il soit susceptible d'être immédiatement prouvé et que, cumulativement, la situation juridique soit sans équivoque, ce qui n'est manifestement pas le cas lorsque la divergence porte sur le caractère luxueux ou non du bien loué.

Volltext

Résumé: NOTIFICATION DU LOYER INITIAL - LOGEMENT DE LUXE - CAS CLAIR

La procédure en cas clair suppose que l'état de fait ne soit pas litigieux ou qu'il soit susceptible d'être immédiatement prouvé et que, cumulativement, la situation juridique soit sans équivoque, ce qui n'est manifestement pas le cas lorsque la divergence porte sur le caractère luxueux ou non du bien loué.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER ; LOYER INITIAL ; FORMULE OFFICIELLE ; LOGEMENT DE LUXE ; CAS CLAIR

Normes: Normes: CPC.257; CO.253b.al.2; CO.269d; CO.270

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.